ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un tiers indivis d'un intérêt

—DANS ET A—

Une grande portion de terre de valeur, dans l'ilet compris par les avenues St-Charles et Howard, le Cercle Lee et les rues Carondelet et Calliope.

A 12 mois de crédit.

Canal Bank vs André Ringgold Brousseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 51,475.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 février 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de André Ringgold Brousseau, consistant en un tiers indivis dans et aux propriétés ci-dessous décrites, à savoir: Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet compris entre la rue St Charles, le Lee Circle (anciennement Tivoli Circle) l'avenue Howard (anciennement rue Delord ou Promenade Triton) et les rues Carondelet (anciennement Apollo) et Calliope formant la façade entière sur la rue St-Charles et mesurant deux cent soixante-six pieds dix pouces et quatre lignes de face sur l'Avenue St-Charles, cent soixante-treize pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Calliope, alors sur une ligne parallèle à la rue Carondelet et s'étendant vers l'Avenue Howard, il mesure cent un pieds huit pouces et deux lignes ensuite sur une ligne vers la rue Carondelet, il mesure trente-quatre pieds six pouces et quatre lignes ensuite sur une ligne parallèle avec la rue Carondelet et s'étendant vers l'avenue Howard; il court ou mesure cent trente quatre pieds cinq pouces et quatre lignes, et de là sur une ligne parallèle à la dite avenue Howard, et s'étendant vers l'avenue St-Charles, il s'étend et mesure trente quatre pieds six pouces et quatre lignes, ensuite sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Calliope, il court ou mesure neuf pieds cinq pouces et deux lignes, ensuite il s'étend sur une ligne oblique cent onze pieds un pouce au Lee Circle, ancien Tivoli Circle, ensuite quatre-vingts pieds onze pouces et quatre lignes sur une ligne circulaire faisant face au dit Lee Circle au point d'intersection du dit Lee Circle ou Tivoli Circle avec l'avenue St Charles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Ceci étant le second et dernier encan la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à un crédit de douze mois, l'acquéreur fournissant un bon avec bonnes et solvables sécurités, portant intérêt au taux de huit pour cent par an, à partir de la date de vente jusqu'au paiement final et les hypothèques et privilèges spéciaux sur ladite propriété.

L'acquéreur, néanmoins, aura à déduire du montant de son enchère et payer comptant au moment de la vente, le coût et charges du procès et de la vente, commissions, honoraires d'avocats, etc., savoir à peu près dix-huit-cents dollars, et en plus les taxes d'Etat, de Ville, de Paroisse et municipales sur la dite propriété, se montant à environ deux cent cinquante dollars, sur le tiers indivis de l'intérêt sur la propriété en entier.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—25 26 29—fév 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Attrayante et Améliorée du Sixième District.

Security Building & Loan Association vs Henry Miller et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 51,816—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI le 11 février 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies privilèges servitudes et dépendances y appartenant en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Joseph, Octavia et Annonciation, désigné comme lot No quinze de l'ilet No douze, Nouveau No 131, sur un plan de B. Buisson, à W. F. Thompson, en date du 23 mars 1849; le dit lot mesure, conformément à une copie du plan annexé à un acte de vente par Alexandre Harris à Frédérick Folger, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face sur une ligne s'étendant parallèlement avec la rue Laurel, la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de cent-quinze pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 janv—7 8 14 21 28—fév 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un vaste carré d'ilet de terre de valeur avec les bâtisses, etc., borné par les rues Joseph, Octavia, Green et St-David.

Dans le Sixième District.

Frank Roder vs R. E. Simons, syndic des créanciers de R. E. Simons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 51,827—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 février 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville et désigné respectivement par le No 64 sur un plan original de la ville de Rickersville, le dit ilet No 64 (nouveau 534) est borné par les rues Joseph, Octavia, Green ou St-Andrew et St David et mesure trois cent deux pieds sept pouces et cinq lignes sur chacune des rues Joseph et Octavia et deux cent soixante-dix pieds sur chacune des rues Green ou (St-Andrew) et St-David.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
7 janv—7 8 14 21 28—fév 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Septième District,

Portant les Nos 715 et 717 rue Burdette,

Entre Hampson et Deuxième (la rue à l'arrière étant Adams)

The American Building Loan and Tontine Savings Association of Memphis, Tenn. vs. Elias A. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 52,084—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 mars 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Adams, Deuxième et Burdette, désigné par le numéro vingt-quatre de l'ilet 20 "C" conformément au plan 31 déposé en l'étude de A. Hero, Jr., notaire: conformément au dit plan le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bois de construction et du contenu d'un atelier de charpentier, etc.

Léon Feilman vs Henry Sturm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,010.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MARDI, 16 janvier 1897, à 2:30 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Au local No 341 rue Baronne—
Un lot de bois de construction, bancs, planches, moulures, divers, etc, d'après inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 fév—5 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Meubles de Maison et d'un Piano.

Succession de W. C. Ayres.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,014—En vertu d'un ordre de vente daté le 5 février 1897, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 17 février 1897, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste Anne entre les rues Royale et Chartres: Un lot de Meubles assortis etc, conformément à un inventaire.
Aussi—Un Piano.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Quatrième District.

Vve L. Rosenbaum vs Geo. W. Nicoll.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 51,831.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 février 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, située dans le Quatrième district de cette ville, anciennement dans la ville de Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, Rousseau et St-Thomas, anciennement rue Fulton; la dite portion de terre, conformément à un plan pris d'un original par John F Braun architect et annexé à un acte passé pardevant Clifford M. Eustis, notaire, le 30e jour de septembre 1892, mesurant Trente pieds six pouces à la rue Deuxième, sur cent-sept pieds, six pouces sur la ligne de côté, laquelle forme la ligne de division entre ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Division et Seconde par la même profondeur sur la ligne vers et parallèle à la rue Rousseau et trente cinq pieds et six pouces dans le fond; toutes les mesures conformes au dit plan sont plus ou moins; ladite propriété est une portion d'un certain lot de terre désigné comme lot No Quatorze de l'ilet Treize sur le plan original de Lafayette, tiré par Hugh Grant, voyer, et mesurant soixante-treize pieds de face à la rue Seconde sur cent sept pieds six pouces de profondeur et face à ladite rue Division.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
7janv—7 8 14 21 28—fév 4 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

NOUVEAUX MEUBLES,

Actions, Comptes à Recevoir,

Billets, Jugements.

Coffre-Fort à Combinaison de Hall, Bail.

A. Brignoni vs ses Créanciers.

Cheval et Deux Wagons à Meubles et Harnais.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 51,526.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear, encanteur, bureau No 723 (ancien numéro 155) rue Commune—

MARDI, 23 FEVRIER,

LUNDI, 1er MARS,

LUNDI, 8 MARS,

il sera vendu à 11 heures A. M., aux enchères publiques, aux Nos. 237 et 239 rue Royale entre les rues Bienville et Douane, en vertu de et conformément à deux ordres de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date respectivement des 2 et 8 février 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le contenu du dit local consistant en partie de miroirs F. P., bureaux debout, bureaux à fermoire roulants, pendules, presses à copier, gravures, chevalets, tapis, nattes, meubles de salon, dorures, tables M. T. C., lits en cuivre, matelas, ameublements de chambre en noyer noir, avec et sans armoires à glaces, jeux de lavabos, machines à coudre, armoires, stoves et fourneaux, crachoirs, lampes suspendues, lanternes, buffets, tapis, argenterie, cuillers, cadres, tables à extension, 100 douzaines, plus ou moins, de chaises et berceuses C. S., etc., etc.

—AUSSI—

1 coffre-fort à combinaison de Hall.
1 cheval, wagon à meubles et harnais, 1 wagon à meubles.

ACTIONS.

13 actions de la Crescent Furniture Co. de $10 chacune.
1 action de la Young Mens Gymnastic Club.
3 actions Self Closing Mortise Co. L't'd de $100 chacune.
1 action New Orleans Patent Gin Brush Co.
2 actions American Athletic Club.
2 actions Young Mens Real Estate Improvement Co. Limited.
1 action Peoples Theatrical Company of New Orleans Limited.
3 actions Louisiana Debenture Co. Limited.
1 action Turnbull Electric Lamp Manufacturing Co. Limited.
Comptes à recevoir et jugements d'après l'inventaire enregistré dans la Cour Civile de District.

BAIL.

1° L'acquéreur devant assumer les obligations du dit bail expirant le 30 septembre 1897 au taux de $125 par mois payable mensuellement et pour le bonus en plus et au-delà de la valeur de la portion du bail inexpiré, comptant.

2° Dans le cas où le dit bail pour un bonus ne serait pas vendu alors le terme inexpiré du dit bail sera vendu pour ce qu'il rapportera comptant.

Conditions—Comptant à l'adjudication, dépôts à la satisfaction de l'encanteur, seront requis de chaque acquéreur.

N B.—Marchands ménagères, spéculateurs et autres trouveront qu'il est de leur avantage d'assister à la vente.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES

—DE—

VALEUR

Améliorées et Vacantes dans les Premier et Sixième Districts.

Nos 1662, 1664 et 1666 rue Tchoupitoulas, entre les rues Market et St-James.

Elégant magasin et résidence en briques à deux étages. Une bâtisse en briques à un étage et d'autres bâtisses dans le fond et écurie faisant face à la PLACE MARKET.

Lot vacant contigu au ci-dessus faisant face à la rue Tchoupitoulas.

MAGNIFIQUE LOT VACANT.

Faisant face à la rue LAUREL, entre les rues Soniat et Dufossat, 74 pieds sur 125 pieds.

Succession de Geo. C. Auer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 48,986.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 723 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 17 mars 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, Nos 54 et 56 rue Baronne, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 février 1897, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 36 borné par les rues Tchoupitoulas, Peters, St James et Market, lequel lot est désigné par la lettre "G" sur un devis par Pilié, voyer, daté le 25 janvier 1897, et d'après le dit devis il commence à une distance de 127 pieds 10 pouces 6 lignes de l'encoignure de la rue St James et 128 pieds 11 pouces de l'encoignure de la rue Market et mesurant 62 pieds 11 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 191 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St James, 95 pieds 11 pouces sur une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue Market, de là s'élargissant 33 pieds sur une ligne courant à angles droit vers la rue Market, de là, s'étendant sur une deuxième profondeur de 95 pieds 11 pouces, et 95 pieds 11 pouces de large sur la ligne du fond faisant face Place Market. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages avec véranda en fer, magasin au dessous et quelques chambres au dessus, une bâtisse en briques à un étage avec chambres, écurie dans le fond faisant face sur Market Place et hangar. Le tout connu par les Nos 1662 1664 1666 rue Tchoupitoulas.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que le lot "G" ci dessus mentionné et le touchant sur le côté vers la rue St James, lequel lot est désigné par la lettre "F" sur le devis ci-dessus mentionné d'après lequel il commence à une distance de 95 pieds 11 pouces 1 ligne de l'encoignure de la rue St-James, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

3° Un autre lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que le lot "G" ci-dessus mentionné et touchant la portion du fond ci-dessus sur le côté vers la rue Market; lequel lot est désigné par la lettre "H" sur le dit ci dessus mentionné, d'après lequel il commence à une distance de 47 pieds 11 pouces 4 lignes de la rue Market, et mesurant 47 pieds 11 pouces 4 lignes de face à Market Place sur 95 pieds 11 pouces de profondeur.

4° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 182, borné par les rues Laurel Constance, Dufossat et Soniat et mesurant 74 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds de profondeur, le dit lot commençant à une distance de 69 pieds de l'encoignure de la rue Soniat.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un et deux ans crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant 7 pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque, avec la clause de non aliénation et vente sans évaluation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente les acquéreurs assumant en plus et au dessus du prix de l'adjudication le paiement de toutes les taxes de 1897 et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication, et de recevoir les loyers à partir du jour de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 fév—10 17 24—mars 3 10 17

PAR R. H. PICKENS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans la succession de William Bescoby, un absent.

No 49,899—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE DE l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, à moi adressé et signé et daté le 15 janvier 1897, dans l'affaire intitulée et numérotée, je, R. H. Pickens, encanteur dûment licencié, vendrai aux enchères publiques, le 24me JOUR DE FEVRIER 1897, à midi à la Bourse d'Encan de la N. O., Nos 217 et 223 rue Baronne, près Gravier, des propriétés décrites ci dessous, à savoir—

1° Une certaine portion de terre mesurant 300 pieds de face à la rue 13me par 150 pieds de profondeur et de face sur chacune des rues Upperline et Live Oak, dans l'ilet 439 borné par les rues Live Oak et 12me, Upperline et 13me, situé dans le 7me district de cette ville.

2° Un certain lot de terre situé dans la ville de Hammond, paroisse de Tangipahoa, Etat de la Louisiane, connu comme ilet No 35 borné par les rues Magnolia, Oak et Church, et une rue non nommée sur un plan de la dite ville, dressé par N. P. Hyer, voyer.

3° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans la Paroisse de Tangipahoa, Etat de la Louisiane, décrit comme E 1/2 du NW 1/4 et S 1/2 du NE 1/4 de la Section [15] cité [6] sud de range [7] sept est, dans le district de Greensburg de Lne. Contenant 160 acres plus ou moins. La dite propriété étant plus amplement décrit sur l'inventaire enregistré dans la susdite cour.

Termes de la vente—comptant

Acte de vente pardevant Jno Wall, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs; 5 0/0 de dépôt à l'adjudication.

R. H. PICKENS, Encanteur.
16 janv—16 20 27—fév—3 10 17 24

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de terre dans le Troisième District.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 16 février 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 14 janvier 1897, in re succession de Thomas Dorsey et femme, Dossier No 51640, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc, qui s'y trouvent, désigné par le No 15, borné par les rues Forstall, Chartres, Lizardi et Delaronde, et mesurant 26 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres sur 111 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Conditions—Comptant. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred. Zengel, notaire. L'acquéreur déposera 10 0/0 au moment de l'adjudication.

17 janv—17 24 31—fév 7 14 à date

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Moyse Brothers vs C. G. Chaynard.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 33,192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasine, le MARDI, 16 février 1897, à 1 heure P. M., de la propriété suivante, à savoir:—

Un lot de groceries, un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
7 fév—7 11 16

L. B. Sorenson vs W. Quinn.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, Lne. — No 33,705—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux Nouveau No 2,300 rue Royale coin de la rue Marigny, le MARDI, 16 Février 1897, à 11 heures A. M., de la propriété décrite ci-dessous:

Le contenu d'un Restaurant, Buvette et Salon d'Huîtres, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans. 7 fév 7 11 16

Smith Bros & Co. Limited vs Frank Potagna.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 33,703—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette, entre Camp et Magasine, le MARDI, 16 février 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—un baril contenant du café vert, un demi-baril contenant du vin Catawba, un demi-baril contenant du vin de Porto, 23 boîtes de lait condensé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans. 7 fév—7 11 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jacob Stentz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 50,857—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Teresa Stentz, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
10 fév—10 14 19 Greffier.

Succession de Mme L. Labusquière

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Joséphine Bordes et Léon Labusquière, administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
2 fév—2 6 11 Greffier

AVIS AUX CREANCIERS.

S. Soulant, Jr., et ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,820—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par S. Soulant, Jr., syndic définitif des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
11 fév—11 15 21 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 52,284—Division C—Ordre de Cour—Daniel Edwards vs ses créanciers—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire public, pour la paroisse d'Orléans, le 15me jour de mars 1897 dans le but de délibérer sur la demande d'un répit comme faite par le pétitionnaire, et que les créanciers résidant en cette paroisse soient convoqués d'après la loi à assister à la dite réunion, et que cette dite réunion soit annoncée par des billets placés aux endroits habituels et par trois publications dans le Picayune quotidien de la Nouvelle Orléans et dans l'Abeille de la Nouvelle Orléans, et que W. K. Born, soit appointé pour représenter les créanciers absents demeurant hors de cet Etat, et que dans l'intervalle toutes procédures et procès contre la personne et les biens du plaignant soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1897.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 fév—4 11 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 52,147—Division "B"—Lionel J. Fleury vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Lionel J. Fleury soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, en son bureau No 734 rue Commune, en cette ville, commençant le JEUDI, 11me jour de février 1897, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1897.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
22 janv—22—fév 2 11

Peter Davis vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,460—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Albert Marchal, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN.
2 fév—2 6 11 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 52,145—Division D—Arthur Regottas vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Arthur Regottas, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Charbonnet, notaire public, à son bureau, No 106 rue Gravier en cette ville, commençant le LUNDI, 15me jour de février 1897 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 21 janvier 1897.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
P. J TOURNILLON, Député Greffier.
23 janv—23—4 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 52,211—Victor LeBeau vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire, Victor Le Beau soit acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. J. Woulfe, notaire, à son bureau, No 623 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 15me jour de février 1897, à 11 heures A. M., dans le but de considérer les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 27 janvier 1897
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED.

VENTE JUDICIAIRE.

Succession d'Edmond J. Hart.

No 45,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR W. C. H. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED—W. C. H. Robinson, Encanteur, Bureau, Bâtisse Hennen, 812 rue Commune—JEUDI, le 4 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, daté le 15 janvier 1897, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges y appartenant; situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Gaiennié, autrefois Barthelemew ou Clio, et Calliope, autrefois Duplantier, désigné par la lettre A, sur un devis annexé à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire en cette ville, le 18 juillet 1867, et mesurant quarante deux pieds sept pouces de face à la rue Gaiennié, autrefois Barthelemew ou Clio, sur cent cinquante trois pieds sept pouces, quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une solide résidence en briques, No 1727 rue Gaiennié, contenant vestibule, gas, salon double, salle à manger, commodité domestique et plusieurs chambres à coucher bien situées. Grande cour sur le côté.

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges là dessus y appartenant situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Calliope (autrefois Duplantier), Camp, Gaiennié (autrefois Barthelemew), ou Clio et Magazine désignés par les numéros un et deux, sur un plan dressé par L Surgi, voyer, sous la date du 1er mars 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. T. Caire, alors un notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit:

Lot No 1 vingt et un pieds quatre pouces de face à la rue Calliope, quatre vingt-dix sept pieds et quatre lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, cent sept pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du côté opposé et vingt-trois pieds sept pouces en largeur sur la ligne du fond; et le lot No 2 mesurant vingt et-un pieds quatre pouces de face à la rue Calliope, quatre-vingt dix-sept pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 1 quatre vingt-sept pieds quatre lignes sur la ligne du côté opposé et vingt-trois pieds sept pouces et une ligne en largeur sur sa ligne du fond. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques à trois étages Nos 1118 et 1120 rue Calliope, contenant vestibule, gas, salon, salle à manger, cuisine, etc., et plusieurs chambres à coucher.

Dix neuf certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges là dessus y appartenant situés dans le sixième district de cette ville, qui était autrefois appelée ville de Jefferson, paroisse Jefferson, dans cet Etat, dans cette partie communément appelée le faubourg Avart, et désignés comme lots Nos un à dix inclusivement et seize à vingt quatre inclusivement de l'ilet No 47, lequel est borné par les rues Perrier, Prytania, Valmont et Dufossat, d'après un plan de W. Fosher, voyer déposé en l'étude de C. C. Laar yere ou Ladreyère, autrefois un notaire en cette ville.

Les dits lots Nos un à dix inclusivement et le lot No vingt-quatre mesurant chacun, trente pieds de face sur la rue Perrier, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots Nos seize à vingt-et-un inclusivement mesurant chacun, trente pieds de face, sur la rue Prytania, sur cent pieds et dix pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No vingt-deux mesurant dix huit pieds de face sur la rue Prytania, vingt-huit pieds et deux pouces en largeur dans le fond, cent pieds dix pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No vingt-et-un, et cent pieds huit pouces et trois lignes de profondeur et façade sur la rue Valmont; et le lot No vingt-trois mesurant trente pieds quatre pouces de face sur la rue Perrier, vingt huit pieds et deux pouces sur la ligne du fond, cent pieds neuf pouces et trois lignes de profondeur et façade sur la rue Valmont, et cent pieds de profondeur sur sa ligne de côté opposé.

Six certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous droits et privilèges là dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, qui était autrefois appelée Ville de Jefferson et dans la paroisse de Jefferson dans cet Etat, dans cette partie communément appelée faubourg Avart et désignés comme lots Nos 5 à 10 inclusivement, de l'ilet borné par les rues Bourdon-ouest, Pitt, Soniat et Dufossat sur un plan de W. Fosher voyer déposé pour référence en l'étude de C. C. Lea yere ou Ladreyère, autrefois un notaire en cette ville.

Les lots No 5 et 6 ayant chacun une façade de 32 pieds; le lot No 7, 31 pieds, et le lot No 8, 30 pieds sur la rue Pitt, sur 100 pieds de profondeur à chacun entre lignes parallèles, le lot No 8 formant l'encoignure des rues Pitt et Soniat; et les lots Nos 9 et 10 ayant chacun une façade de 31 pieds sur la rue Soniat, sur 100 pieds de profondeur.

Onze certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges y appartenant, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal Douane, David et Salomon et désignés par les Nos 1, 2, 3, 5 et 19 à 26 inclusivement sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 7 juin 1867. Les dits lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Canal sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 5 mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Canal sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les lots Nos 19 et 20 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Douane sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Douane sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 24, 25 et 26 mesurant chacun 34 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue David sur 159 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Canal et David.

Tout et en partie ces certains morceaux ou portions de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là-dessus y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, comprenant ensemble ce qui est connu comme la Ferme St Lou a du défunt O. E. Hall et décrits comme suit:

1° Dix huit lots de terre formant tout l'ilet ou portion de terre désigné par le numéro quatre, borné par l'avenue Marigny, les rues Bruxelles, Treasure et Warsaw et numérotés un à dix-huit inclusivement.

2° Trois lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, comprenant la portion triangulaire de terre désignée par le No 5, laquelle est bornée par l'avenue Marigny les rues Trésor et Warsaw et mesurant 202 pieds de face à la rue Trésor, 101 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Warsaw et 229 pieds 8 pouces de face à l'avenue Marigny

3° Dix-huit lots de terre, formant le tout de l'ilet ou portion de terre, désigné comme ilet No 3, borné par le Chemin de Gentilly, les rues Bruxelles, Trésor et l'avenue Paris et étant numérotés de 1 à 18 inclusivement.

4° Vingt-huit lots de terre, formant le tout de l'ilet de terre numéroté 9, borné par les rues Treasure, Abundance, Bruxelles et l'avenue Paris, étant numérotés de 1 à 28 inclusivement.

5° Vingt huit lots de terre, formant le tout de l'ilet de terre numéroté 3, borné par les rues Warsaw, Bruxelles, Treasure et Abundance, étant numérotés de 1 à 28 inclusivement.

6° Vingt lots de terre formant le tout de l'ilet numéroté 6 bornés par les avenues London et Marigny et les rues Havane et Abundance étant numérotés de 1 à 20 inclusivement; lesquels dits plusieurs ilets ou portions de terre, furent acquises par le dit défunt Edmond J. Hart, à la vente publique faite par le shérif de cette paroisse le 12 mai 1877.

Tout et en partie, les ilets et portions de terre, ci-après décrits, situés dans le Troisième district de cette ville, étant une portion du morceau de terre connu comme le morceau Gentilly ou Vance et lesquels dits ilets ou portions de terre sont décrits, sont désignés par une couleur gris-pâle, sur un plan dressé par A. d'Hémécourt, voyer, le 22 juin 1844, déposé pour référence en l'étude de P. P. Labarre, alors un notaire en cette ville, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant Samuel Flower, un notaire en cette ville, le 29 avril 1885, à savoir:

1° Une portion d'ilet désigné sur le dit plan D'Hémécourt comme le No 154 et sur l'atlas Robinson de la ville de la Nouvelle-Orléans, auquel l'on se réfère ou appelé charte de la ville comme le No 2115, borné par les rues Humanité, Warsaw, Bruxelles et le chemin de Gentilly, étant la portion du dit ilet ayant une façade à la rue Humanité de 234 pieds 8 pouces, une façade à la rue Warsaw de 43 pieds 7 pouces 6 lignes, une façade au chemin de Gentilly de 183 pieds et la quatrième ou ligne de frontière étant une ligne droite joignant les points terminant des dites façades respectivement sur la dite rue Humanité et le chemin de Gentilly et le dit ilet étant de forme irrégulière.

2° La moitié de l'ilet désigné sur le dit plan D'Hémécourt comme le No 184 et sur la dite carte de la ville comme le No 2132 étant la moitié du dit ilet faisant face et mesurant sur la rue Pleasure 300 pieds 3 pouces et faisant face et mesurant sur la rue Bruxelles et l'Avenue Paris respectivement 150 pieds; le dit ilet étant borné par les rues Bruxelles, Pleasure et Humanity et l'Avenue Paris.

3° Une portion de l'ilet No 185 sur le dit plan D'Hémécourt et désigné sur la dite carte de la ville comme ilet No 2133, borné par les rues Pleasure, Bruxelles, Humanity et Warsaw faisant face et mesurant à la rue Humanity 300 pieds et 3 pouces et sur la rue Bruxelles 300 pieds et 2 pouces, la portion exceptée du dit ilet étant un petit triangle formant l'encoignure des rues Warsaw et Pleasure, d'après le dit plan D'Hémécourt.

4° Une portion d'ilet No 186, sur le dit plan D'Hémécourt, désigné sur la dite carte de la ville comme l'ilet No 2134 borné par les rues Warsaw, Humanité, Havane et Pleasure et le chemin de Gentilly, étant la partie du dit ilet formant l'encoignure [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED.

ligne sur la rue Humanité d'après le dit plan D'Hémécourt

5° Une portion de l'ilet No 187 sur le dit plan d'Hémécourt ou comme désigné sur la dite carte de la ville comme ilet 2293, borné par les rues Bruxelles, Pleasure, Warsaw et Richelieu ou White, étant une portion triangulaire du dit ilet, formant l'encoignure des rues Bruxelles et Pleasure d'après le plan d'Hémécourt.

6° L'ilet No 188 sur le dit plan D'Hémécourt ou comme désigné sur la dite carte de la ville ilet No 2294 borné par l'Avenue Paris, les rues Pleasure, Bruxelles et Richelieu ou White ayant une façade mesurant 300 pieds 2 pouces sur l'Avenue Paris et 300 pieds 3 pouces à la rue Pleasure, étant tout l'ilet avec l'exception du petit triangle formant l'encoignure des rues Richelieu et Bruxelles d'après le dit plan de D'Hémécourt.

7° Un demi ilet No 189 sur le dit plan D'Hémécourt ou ilet No 2295 sur la dite carte de la ville, borné par la rue Richelieu ou White, l'avenue Paris, les rues Plaisir et Hambourg, étant la moitié du dit ilet faisant face et mesurant sur la rue Richelieu 300 pieds 2 pouces et ayant une profondeur et façade de 150 pieds 1 pouce sur l'avenue Paris et la rue Hambourg respectivement.

8. La moitié de l'ilet No 212 sur le dit plan d'Hémécourt ou ilet 2317 sur la dite carte de la ville, borné par les rues Love ou Sike, Hambourg, Madison et Richelieu ou White étant la moitié du dit ilet faisant face et mesurant sur la rue Love ou Sike, 300 pieds 3 pouces et ayant une profondeur et façade de 150 pieds 1 pouce sur les rues Hambourg et Madison respectivement.

9° L'ilet entier No 213 sur le dit plan D'Hémécourt ou No 2318 sur ladite Carte de la Ville, borné par les rues Hambourg, Love ou Sike et Richelieu ou White et l'avenue Paris et faisant face et mesurant 300 pieds 3 pouces sur les rues Love ou Sike et Richelieu ou la rue White et 300 pieds 2 pouces sur l'avenue Paris et la rue Hambourg respectivement.

10° Une portion d'ilet No 214 sur le plan du dit D'Hémécourt, ou No 2319 de la mappe de la ville, borné par l'avenue Paris et les rues Richelieu ou White, Bruxelles et Love ou Sike, étant une portion forme triangulaire du dit ilet, formant l'encoignure de l'avenue Paris et la rue Richelieu, conformément au plan du dit D'Hémécourt.

11° Une portion d'ilet No 215 d'après le dit plan de D'Hémécourt ou No 2481 sur la mappe de la ville borné par les rues Love ou Sike, Hambourg, Beauregard et l'avenue Paris, la dite portion de terre étant de forme triangulaire, mesurant 300 pieds 3 pouces de face à la rue Love ou Sike, 300 pieds 2 pouces sur la rue Hambourg conformément au dit plan de D'Hémécourt.

12° Tout l'ilet No 216 sur le plan du dit D'Hémécourt ou 2482 d'après la mappe de la ville, borné par les rues Hambourg, Love ou Sike, Madison et Beauregard ou White, mesurant 300 pieds 2 pouces de face aux rues Hambourg et Madison et 300 pieds 3 pouces aux rues Beauregard et Love ou Sike respectivement.

13° Une moitié de l'ilet No 217 sur le plan dit D'Hémécourt ou ilet No 2483 d'après la mappe de la ville borné par les rues Madison, Beauregard, Duplessis, et Love ou Sike, étant une moitié du dit ilet, mesurant 300 pieds 3 pouces de face à la rue Beauregard et ayant une profondeur et de face de 150 pieds 1 pouce sur les rues Madison et Duplessis respectivement.

14° Une portion de terre irrégulière et triangulaire, désignée par le No 232 sur le dit plan de D'Hémécourt ou comme No 2502 sur la dite mappe de la ville mesurant 78 pieds 6 pouces et 9 lignes de face à la rue Manuel et bornée sur les autres côtés par la rue Jumonville et l'avenue St-Bernard.

15° Tout l'ilet No 233 sur le dit plan de D'Hémécourt ou comme ilet No 2503 sur la dite carte de la ville, borné par les rues Beauregard ou White, Jumonville, Manuel et Duplessis, mesurant 300 pieds 3 pouces de face aux rues Beauregard et Manuel respectivement et 300 pieds sur les rues Jumonville et Duplessis respectivement.

16° Tout l'ilet No 234 sur le dit plan de D'Hémécourt ou comme ilet 2504 de la dite mappe de la ville borné par les rues Madison, Beauregard ou White, Duplessis et Manuel, mesurant 300 pieds 3 pouces de face aux rues Beauregard et Manuel et 300 pieds aux rues Duplessis et Manuel.

17° Une portion de l'ilet No 235 sur ledit plan de D'Hémécourt ou No 2505 sur ladite mappe de la ville borné par les rues Madison, Beauregard ou White, Hambourg et Manuel, la dite portion d'ilet mesurant 300 pieds 3 pouces à la rue Beauregard, 300 pieds sur la rue Madison, [illegible] Hambourg et Manuel d'après le dit plan D'Hémécourt.

18° Une portion de l'ilet No 236 sur le dit plan de D'Hémécourt ou comme ilet No 2672 sur la dite mappe de la ville borné par les rues Madison, Manuel, Hambourg et Fay étant la petite portion triangulaire du dit ilet formant l'encoignure des rues Madison et Manuel conformément au plan du dit D'Hémécourt.

19° Une portion de l'ilet No 237 sur le dit plan de la D'Hémécourt ou No 2673 à la dite mappe de la ville borné par les rues Duplessis, Manuel, Madison et Fay, la dite portion mesure 300 pieds 3 pouces de face à la rue Duplessis et autrement bornée sur une portion des lignes des rues Fay et Madison et une ligne droite touchant à partir la ligne, conformément à au plan de D Hémécourt.

20° Tout l'ilet No 238 sur le dit plan de D'Hémécourt, ou No 2674 de la dite mappe de la ville borné par les rues Fay Duplessis, Manuel et Jumonville, mesurant 300 pieds 3 pouces de face sur les rues Fay et Manuel respectivement, et 300 pieds sur les rues Jumonville et Duplessis respectivement.

21° Tout d'un ilet irrégulier No 239 sur un plan du dit D'Hémécourt et comme ilet No 2675 de la mappe de la ville, borné par les rues Fay, Jumonville Manuel et l'avenue St Bernard, mesurant 222 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Fay 300 pieds à la rue Jumonville et 97 pieds 8 pouces 6 lignes à la rue Manuel.

22° Une portion de l'ilet irrégulier No 244, sur le dit plan de D'Hémécourt et comme No 2686 de la dite mappe de la ville, borné par les rues Jumonville, Fay, Cato et l'avenue St-Bernard; la dite portion mesure 300 pieds à la rue Jumonville et 241 pieds 7 pouces et 3 lignes à la rue Fay, la ligne du fond touchant à la ligne de l'avenue St-Bernard et la rue Cato, conformément au dit plan D Hémécourt.

23° Une portion d'ilet No 245 sur le plan du dit D'Hémécourt ou No 2687 sur la mappe de la ville, bornée par les rues Jumonville, Fay, Duplessis et Cato la dite portion mesure sur la rue Jumonville 300 pieds et 300 pieds et 3 pouces de face à la rue Fay une ligne droit dans le fond touchant aux lignes de la rue Duplessis et Cato conformément au dit plan de D'Hémécourt.

24° Une portion de l'ilet No 246 sur le dit plan de D'Hémécourt ou No 2688 sur la mappe du dit D'Hémécourt, borné par les rues Duplessis, Fay, Madison et Cato; la dite portion étant une petite portion triangulaire formant l'encoignure des rues Duplessis et Fay conformément au dit plan de D'Hémécourt.

25° Une portion d'ilet No 247 sur le dit plan de D'Hémécourt et comme No 2862 de la mappe de la ville, borné par les rues Jumonville, Cato, Duplessis et Solon, étant une petite portion triangulaire formant l'encoignure des rues Jumonville et Cato conformément au dit plan de D'Hémécourt

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Lafayette et Girod et mesurant 21 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas. 21 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond par 150 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et 153 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Girod, au pied américain, le tout en conformité avec et au plan dressé par W T. Thompson, voyer, en date du 27 avril 1858 annexé à un acte passé pardevant H. B Cenas, ancien notaire en cette ville le 25 mai 1858.

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Girod et Foucher, mesurant 64 pieds 4 pouces 2 lignes et demie de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur d'à peu près 150 pieds plus ou moins sur le côté près de la rue Girod et 145 pieds 1 pouce 4 lignes sur le côté près de la rue Lafayette s'étendant au travers de la rue Foucher et désigné par la lettre D sur un plan annexé à un acte passé pardevant L. T. Caire notaire en cette ville, le 29 avril 1842.

Le tout et particulièrement les deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Lafayette, Foucher, Poydras et Tchoupitoulas, et désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer en date du 30 avril 1842, et annexé à un acte passé pardevant F. Grima, ancien notaire en cette ville le 5 mai 1842 le dit lot No 6 formant l'encoignure des rues Foucher et Lafayette et mesurant 24 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Lafayette 24 pieds 11 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond sur 55 pieds et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Foucher et une profondeur de 57 pieds 7 pouces sur le côté opposé qui le divise du lot No 7 et le dit lot No 7 touche au dit lot No 6 et mesure 23 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Lafayette, 23 pieds 9 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 56 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 6 et 19 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 3 sur le susdit plan à laquelle dite profondeur le dit lot ouvre de 7 pieds et 2 lignes et puis à une autre profondeur de 19 pieds 3 pouces et 6 lignes puis se rétrécit de 6 pieds et 11 pouces et puis une autre profondeur de 18 pieds 11 pouces et 4 lignes

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Foucher, Lafayette [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED.

vant Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, le 16 mars 1837 et mesurant 32 pieds 11 pouces de face à la dite rue Tchoupitoulas sur 140 pieds de profondeur et 32 pieds 11 pouces de face à la rue Foucher.

Les améliorations consistent d'une grande bâtisse en briques à trois étages, Nos 535 et 537 rue Tchoupitoulas, s'étendant au travers et ouvrant à la rue Foucher et maintenant occupée par la grand pharmacie de E. J Hart & Cie.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Foucher et Poydras et mesurant 21 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 76 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 4 et dite profondeur, le dit lot ouvre de 9 pieds 8 pouces et 4 lignes, puis une autre profondeur de 7 pieds 2 pouces et 4 lignes, puis elle rétrécit de 9 pieds 7 pouces et 7 lignes, et puis une autre profondeur de 6 pieds 11 pouces jusqu'à la ligne du fond sur laquelle a une largeur de 18 pieds 11 pouces et 4 lignes sur une profondeur sur le côté opposé de 90 pieds 8 pouces. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à trois étages, No 539 rue Tchoupitoulas et très convenable pour un marchand en gros.

Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Girod Magazine et Notre-Dame, désignés comme lots Nos 11, 12 et 13 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 3 février 1860 et déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, les dits lots se touchent et mesurent chacun 29 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue Girod sur 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles et qui ont été acquis par le dit décédé de Mme J F H Pagaud

Un ilet de terre avec tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le septième district municipal de cette ville anciennement Carrollton et Paroisse de Jefferson en cet Etat désigné comme ilet No 314 A et borné par les rues Félix, Jackson, Neuvième et Dixneuvième ou Heaton, Holly Grove, Dix Neuvième et Jackson.

Un certain morceau de terre de marais situé dans la paroisse St James, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à peu près 68 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant en tout onze cent-soixante-sept (1167) acres, et plus particulièrement décrit comme suit:

La moitié est de la section trente deux et la moitié ouest de la section trente trois du Township onze sud, range dix huit est, dans le district des terres sud est de la Louisiane consistant de cinq cents soixante quatre 4|100 acres conformément à la patente No 9450 délivrée le 12 décembre 1860.

La moitié nord de la section et la moitié ouest du quart nord-est du quart sud ouest et le quart nord est du quart sud-est de la section trente [30] et le quart nord ouest du quart nord-ouest et la moitié sud du quart est du quart nord ouest et la moitié sud du quart sud-est de la section trente et un [31] dans le township treize [13] sud range dix-sept [17] dans les terres du district sud est de la Louisiane, ayant aux cents trois 88|100 (603 88|100) acres, conformément à la patente No 9780 délivrée le 11 mars 1861. Etant les terres que Ezekiel Salomon a acquis de l'Etat de la Louisiane conformément à la patente ci-dessus—

La propriété ci-après décrite, située dans la paroisse Lafourche; à savoir:

1° Les fractional section 13 et 24 dans le Township 14 Sud range 19 Est, dans le district Sud Est de la Louisiane, ayant 327 24|100 acres conformément à la patente No 9447 tiré le 12 décembre 1860.

2° Tout de la fractional section 67 dans le township 15 Sud, range 18 Est du district Sud Est des terre de la Louisiane ayant 453 16|100 acres conformément à la patente tiré le 12 décembre 1860.

3° La moitié nord du quart nord-ouest et quart sud-est du quart nord ouest de la section 68 et toutes les sections fractionnelles: 70 dans le Township, 15 South Range, 18 Est, du District sud est de terres de la Louisiane, ayant 449 2|100 acres, conformément à la patente 9449 tirée le 12 décembre 1860.

4° Le quart nord est de la section 68, la moitié sud de la section, la moitié et du quart nord et la moitié ouest du quart nord ouest de la section 69 Dans le township 15 sud, range 18 est, du district sud est des terres de la Louisiane ayant 640 32|100 acres conformément à la patente No 9451 tirée le 12 décembre 1860, étant la même propriété acquise par E. J. Hart de E. Salomon le 28 mars 1877, enregistré au bureau de transferts, livre 25, page 265 de la dite paroisse.

CONDITIONS:

Les propriétés de la Compagnie en Terres de Cyprière seront vendues comme suit: Conditions—Un tiers comptant, le reste du prix sera payé à un et deux ans portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final.

Les propriétés de ville aux conditions d'un tiers ou plus comptant le reste du prix de l'enchère à un et deux ans et portant intérêt à 7 pour cent par an à partir de la vente jusqu'au paiement final.

Les dits actes de ventes devant être passés pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs et doivent contenir les clauses usuelles de garantie et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1897, les acquéreurs déposeront 10 pour cent avec les encanteurs au moment de l'adjudication.

31 jan—31—fév 4 11 18 25 28—mars 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR W. C. H. ROBINSON REALTY COMPANY, LIMITED.

Succession de Charles Chaffe.

No 43506.

Intérêt du défunt dans et à l'actif de Chaffe & Powell, Chaffe, Powell et West, et Chaffe, West & Co.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 18 janvier 1897, à moi adressé, Je, W. C. H. Robinson, un encanteur dûment licencié pour la dite paroisse, vendrai aux enchères publiques, le JEUDI, 11 février 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, tous les intérêts de Charles Chaffe, décédé, dans et à l'actif (étant comptes à recevoir, etc., de la raison sociale de Chaffe et Powell, Chaffe Powell et West, et Chaffe, West & Co.

Conditions—Comptant.
31 janv 31—fév 4 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR W. C. H. ROBINSON REALTY CO. L'M'TD.

Succession de John Powell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 48,295.

L'intérêt du défunt dans et à l'actif de Chaffe & Powell, Chaffe, Powell & West et Chaffe, West & Co.

En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 janvier 1897, à moi adressé, je, W. C. H. Robinson un encanteur dûment licencié pour la dite paroisse, vendrai aux enchères publiques, le 11 février à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, tous les intérêts de John Powell, décédé, dans et à l'actif (étant des comptes à recevoir, etc) des raisons sociales de Chaffe et Powell, Chaffe, Powell & West et Chaffe, West & Chaffe West & Cie.

Conditions—Comptant.
31 janv—31—fév 4 10 11

50 YEARS' EXPERIENCE.
PATENTS
TRADE MARKS, DESIGNS, COPYRIGHTS &c.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain, free, whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Oldest agency for securing patents in America. We have a Washington office. Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the
SCIENTIFIC AMERICAN,
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. H. ROBINSON REALTY CO. LTD.

VENTE DE SYNDIC

Dans l'affaire de A. R Brousseau vs. ses créanciers.

No 50,957.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Un lot d'articles de ménage et bagues en diamants. Billet à recevoir

PAR W C H ROBINSON REALTY COMPANY, LIMITED—W. C. H. Robinson, Encanteur—Bureau, 812 rue Commune Hennen Building—JEUDI, 11 février 1897, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, en date du 26 janvier 1897, comme suit:

1° A la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune à midi quatre bagues en diamant, un billet à recevoir et autres articles conformément à l'inventaire déposé au bureau de Geo C. Préot, notaire.

2° A la résidence No 714 rue Esplanade à 1 heure le même jour, 11 février, un lot d'articles de ménage comprenant un set de meubles de salon, verreries porcelaine, chandeliers en verre taillé miroir, table de salle à manger, chaises, lits, armoire et autres articles, le tout d'après un inventaire déposé au bureau de Geo C. Préot, notaire.

Conditions Comptant.
31 jan—31—4 10 11 fév

PAR W. C. H. ROBINSON REALTY CO. LIMITED.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DESIRABLE,

LOT 32x150.

A être vendu le 11 mars 1897.

SUCCESSION DE J. WILLIAMS.

No 50,632—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. C. H. ROBINSON REALTY CO. LIMITED—W C H. ROBINSON encanteur, Bureau 812 rue Commune Bâtisse Hennen—En vertu et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, en date du 21 janvier 1897, il sera vendu aux enchères publiques, JEUDI 11 mars 1897, à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune.

Le lot désirable avec améliorations No 820 rue Desiondes, dans l'ilet borné par les rues Jourdan Dauphine et Bourgogne, désigné par le No 9 et mesurant 32 pieds de face à la rue Desionde sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage à six chambres

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire.

Aussi à la même heure et endroit il sera vendu un lot d'effets de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant
7 fév—7 11 18 25—4 11 mars

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Assortiment de valeur de palmiers fougères, herbes à échauffure, rosiers, jasmins, mongoliers, parasol, etc., calorifère à l'eau chaude de Hutchins, machine électrique de Regan, wagon, outils et divers.

In re Rodolph E. Simons vs ses créanciers.

No 50,959—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, VENDREDI le 12 février 1897 à 11 heures A. M., sur les lieux sur la rue Octavie entre les rues Sud Liberté et Sud Franklin, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A daté le 15 décembre 1896, in re et pour le compte de Rodolph E Simons vs ses créanciers, il sera vendu à l'enchère publique—Un lot de plantes, arbres, calorifère, machine électrique, wagon, outils et divers selon l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
24 jan—24 31—fév 7 11 12

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, 11 février 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre en date du 7 janvier 1897 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Patrick B O'Brien, No 51,164, les propriétés suivantes, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Tchoupitoulas, Peters, Terpsichore et Hunter, mesurant plus ou moins 443 pieds 4 pouces 6 lignes de face sur chacune des rues Tchoupitoulas et Peters, 383 pieds 8 pouces 3 lignes de face sur la rue Terpsichore, 383 pieds 10 pouces 1 ligne de face sur la rue Hunter ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme le "Columbia Cotton Press."

Les trois-quarts de l'intérêt indivis de la susdite propriété seront vendus pour le compte de la susdite succession.

Le quart de l'intérêt indivis de la susdite propriété sera vendu pour le compte du co propriétaire qui autorise se joint et consent à la vente.

Ceci constitue l'entière propriété comme il est décrit plus haut, qui sera vendue en bloc et dans son entier.

Conditions—Le quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèques et liens du vendeur, subdivisés pour plaire les parties intéressées, portant 5 pour cent par an d'intérêt, payable annuellement à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être tenues assurées et la police ou les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'acceptation par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1897 en plus et au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 jan—10 17 24 31—fév 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI. 11 février 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 29 décembre 1896, de l'Hon T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Peter DeBetta No 51,619, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dante, Jeannette, Dublin et Birch, désigné par la lettre A sur un plan par S G. De l'Isle, voyer, en date du 7 janvier 1897, et mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Dante sur 117 pieds 6 pouces de profondeur et de face à la rue Jeannette, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet et touchant à la susdite propriété désigné par la lettre B sur le susdit plan par De l'Isle et mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Dante sur 117 pieds 6 pouces, de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, à un et deux ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets, et l'assomption par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1897, en sus et au-dessus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 janv—10 17 24 31—fév 7 11

Succession de Jane Hamilton, veuve de George W. McCerran et Georgiana McCerran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division D—Attendu que Edith McCerran a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Jane Hamilton, veuve de Geo W. McCerran et Georgiana McCerran décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O GUERIN,
[illegible] Greffier.